



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées  
2 avenue du Président Pierre Angot  
64053 PAU

### Service Eau

Dossier suivi par :  
PIERRE LAVIELLE

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **Schéma d'entretien de la Geùle - DIG Warsmann sur la commune de SERRES-SAINTE-MARIE**  
Courrier de notification de décision

Réf. : **64-2021-00269**  
**FC/LET220111**

Pau, le 1 février 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-01-31-00016 du 31 janvier 2022 déclarant d'intérêt général le schéma d'entretien de la Geùle et valant déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement sur le territoire d'intervention du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité Travaux  
et Milieux Aquatiques,

Stéphanie LEBRET

Copie : OFB

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.